VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2012-06-21

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 juin 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE , M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, M. Olivier COLLO (pouvoir de Mme Martine ARNAL) M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Pierre Yves-STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTE (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Michel COLIN, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Martine ARNAL (pouvoir à M. Olivier COLLO), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre Yves-STUCKI), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Frédéric BUONO, M. Erik LINQUIER, Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Guy HEMET), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), M. Michael THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Pierre Yves-STUCKI

Date de convocation : 19 juin 2012
Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

N° de l'ordre du jour :

2012.06.21 : Conventions relatives au transfert de propriété, à l'implantation et à l'usage de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets sur des parcelles privées.

- **Mme Dominique CONORT, rapporteur donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2011-03-09 du 29 mars 2011, portant sur les conventions relatives au transfert de propriété, à l'implantation et à l'usage de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets sur des parcelles privées ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre de sa compétence élimination des déchets ménagers et assimilés, a fait le choix de développer un système de contenants constitué de bornes enterrées et amovibles, dénommé Points d'Apport Volontaire (PAV). Ce système est destiné à faciliter la collecte des déchets ménagers, à améliorer la propreté et l'aspect esthétique urbain par l'absence de bacs roulants à l'extérieur des immeubles.

La communauté d'agglomération a souhaité clarifier le régime des responsabilités et le périmètre d'intervention entre Versailles Grand Parc et les cocontractants sur les bornes d'apport volontaire à travers deux conventions adoptées le 29 mars 2011 par la délibération n°2011-03-09.

Ces conventions ont depuis fait l'objet d'échanges entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les principaux cocontractants identifiés à savoir les aménageurs et les bailleurs sociaux. Ces discussions ont permis d'identifier des pistes d'amélioration sur les conventions existantes.

Il est donc proposé de modifier la convention type relative au transfert de propriété des bornes enterrées existantes mises en place sur des parcelles privées et la convention type relative à l'implantation et à l'usage des bornes enterrées sur des parcelles inclues dans une opération d'aménagement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *approuve la convention type relative au transfert de propriété des bornes enterrées existantes mises en place sur des parcelles privées qui remplace la convention adoptée le 29 mars 2011 ;*

2) *approuve la convention type relative à l'implantation et à l'usage des bornes enterrées sur des parcelles inclues dans une opération d'aménagement qui remplace la convention adoptée le 29 mars 2011 ;*

3) *autorise le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

7 ter, rue Porte de Buc - 78000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14